



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu (2013)7

Strasbourg, le 4 octobre 2013

**4^e réunion du Bureau
Strasbourg, 16-17 octobre 2013**

13^e REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

DOCUMENT POUR INFORMATION

Le Bureau est invité à:

- prendre note de la tenue de la 13^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Les territoires du futur : identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie* », Cetinje, Monténégro, 2-3 octobre 2013.

La 13^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Les territoires du futur : identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie* » a été organisée par le Conseil de l'Europe – Direction de la Gouvernance démocratique – en coopération avec le Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage.

La Réunion s'est tenue à Cetinje, Monténégro, les 2-3 octobre 2013.

La Réunion avait pour objet de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage et en particulier :

- son article 5c), qui indique que chaque Etat s'engage à « *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* » ; et
- son article 6 C sur « Identification et qualification », selon lequel :
« 1. *En mobilisant les acteurs concernés conformément à l'article 5.c et en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages, chaque Partie s'engage :*
a. i) *à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ;*
ii) *à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;*
iii) *à en suivre les transformations ;*
b. *à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés.*
2. *Les travaux d'identification et de qualification seront guidés par des échanges d'expériences et de méthodologies, organisés entre les Parties à l'échelle européenne en application de l'article 8. »,*

Trois Ateliers ont analysé les thèmes suivants : 'Identifier, analyser, qualifier le paysage : pour agir, améliorer la connaissance' ; 'Un exercice de démocratie : le savoir, le senti, le vouloir des populations' ; 'Promouvoir l'intelligence collective : pour réagir, échanger les expériences, méthodologies, technologies et recherches'.

La Réunion a fait des propositions en vue de la préparation de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (mars 2015, Strasbourg).

Lien vers le Programme : [Programme de la Réunion](#)

* * *